

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 décembre 2021



MAIF IMPACT SOCIAL

FCP Actions internationales

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris
MAIF - 200 avenue Salvador Allende - CS90000 - 79038 NIORT CEDEX 9
FILIA-MAIF - 200 avenue Salvador Allende - CS20000 - 79038 NIORT CEDEX 9
PARNASSE MAIF
50 avenue Salvador Allende - CS90000 - 79038 NIORT CEDEX 9

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

CACEIS BANK FRANCE - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

Gestion administrative et comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

- ☒ Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Objectif de gestion

Le Fonds MAIF Impact Social vise un objectif double de performance financière et d'impact social en investissant dans des sociétés de tout type de capitalisation, domiciliées et cotées sur des marchés réglementés au sein de l'Espace Économique Européen et dont la stratégie de développement prend en compte des objectifs sociaux et sociétaux.

Indicateur de référence

Néant. Cependant à posteriori l'investisseur pourra comparer les performances du Fonds à celles de l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de plus de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède (Pour plus d'information sur cet indice : www.stoxx.com).

Stratégie de gestion

MAIF Impact Social (Fonds d'Investissement à Vocation Générale « FIA ») investit au moins 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

La sélection des titres est dite « bottom-up » de conviction.

L'analyse extra-financière est intégrée de manière systématique et contraignante au processus d'investissement afin de s'assurer de la qualité de la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) des émetteurs et porte sur un minimum de 90 % de l'actif net du Fonds.

Le processus d'investissement se déroule en plusieurs étapes :

- Définition de l'univers éligible – politique d'exclusion ;
- Définition de l'univers social responsable par l'application simultanée de 3 filtres : filtre ESG (méthode *best in class*), filtre d'impact social (méthode *best in universe*) et filtre financier. Le filtre ESG et le filtre d'impact social entraînant chacun la réduction de l'univers éligible (20% minimum). Les entreprises ne passant pas l'un des trois filtres seront exclues de l'univers éligible ;
- Sélection des titres au travers de l'analyse fondamentale (critères financiers et extra-financiers).

L'univers d'investissement de départ est le STOXX EUROPE TMI, composé de 1414 émetteurs (*). La totalité des émetteurs de notre indice de référence (Stoxx600) sont présentes dans cet univers d'investissement STOXX EUROPE TMI.

De cet univers d'investissement de départ le STOXX EUROPE TMI, sont exclues :

- o Les capitalisations boursières inférieures à 300m€ soit 93 entreprises (0.098% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)
- o Les entreprises non notées en ISR par l'Equipe d'Analystes ISR d'OFI soit 198 entreprises (0.82% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)

Différents filtres d'exclusion sont ensuite appliqués :

- o Exclusion sectorielles (armes controversées, armes, tabac, charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnel) soit 46 émetteurs (5.74% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)
- o Exclusion normative (violation du Global Compact) soit 7 émetteurs (2.55% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)

Au total, ces différentes étapes pouvant donner lieu à l'exclusion d'un même émetteur mais sur différents filtres, le STOXX EUROPE TMI passe de 1414 émetteurs à 1153 émetteurs. 90.9% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI constitue l'univers investissable. (*)

(*) NB : Données à juin 2021 susceptibles d'évoluer.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers (analyse de la contribution sociale et analyse ESG). L'analyse de la contribution sociale des sociétés est réalisée sur la base de certains critères des Objectifs de Développement Durable (ODD 1,3,4,5,8,10) et d'analyses ad-hoc.

L'étude des enjeux environnementaux et sociaux est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité.

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

En vue de permettre au gérant une éventuelle diversification de ses placements ou dans le cadre de la gestion de trésorerie, le portefeuille pourra être investi directement en obligations, titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire européen.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

L'exposition nette du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

La limite d'exposition maximale au risque de change est de 30%.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- Code LEI : 969500AVCDRDAOZN7Q04
- Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable de l'OPC doit être atteint :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit un double objectif de performance et d'impact social. Le Fonds Impact Social sélectionne les entreprises, performantes, responsables et engagées socialement auprès de certaines parties prenantes.

Pour capter les différents aspects de l'ambition sociale de l'entreprise, l'équipe de gestion a développé une mesure d'impact social propriétaire autour du score de l'impact social des valeurs de l'univers investissable.

Le Gestionnaire d'investissement sélectionnera des sociétés visant un impact social positif. L'impact social devra être mesuré au moyen d'un score d'impact social basé sur 5 piliers :

- Le pilier « intention et mission » de l'entreprise vise à identifier si l'entreprise s'est fixée une mission sociétale, si à la performance économique et de profit, elle associe également une finalité d'intérêt général,
- Le pilier « valeur travail » porte principalement sur la création d'emplois, mais tient également compte de la qualité de l'emploi, du climat et du dialogue social,
- Le pilier « progression sociale » porte principalement sur l'égalité des chances, l'équité hommes-femmes, la structure de l'emploi et le développement des compétences,
- Le pilier « partage de la valeur ajoutée » prend en compte les rémunérations des facteurs de production y compris la dimension fiscale (juste paiement des impôts où se trouve la production/activité),
- Le pilier « inclusion sociale » analyse si l'entreprise permet aux populations exclues d'avoir accès à certains biens et services essentiels ou à leur fournir des moyens de subsistance (économiques, financiers, matériels) supérieurs.

À cette fin, l'équipe de gestion exclura de l'univers d'investissement éligible du Fonds, les 20% des sociétés les moins bien notées en matière d'impact social (quintile).

Selon l'analyse de la Société de Gestion, l'ensemble des investissements du Fonds, ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et sociaux.

En respect des critères de notation de la SGP, l'indicateur évaluant le respect des droits humains s'établit à 100 au 31/12/2021.

▪ Taxonomie :

Non applicable, le Fonds ayant un objectif social.

Profil des risques

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un Fonds classé « Actions internationales ». L'investisseur est exposé, indirectement à travers les OPC sélectionnés et/ou directement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 09 mars 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation SFDR et à la Doctrine ISR.
- A compter du 30 juillet 2021, mise en conformité du prospectus pour détailler l'univers d'investissement de l'OPC.
- A compter du 28 décembre 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont trait aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mai 2014. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **211 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2020 s'est élevé à **24 912 500 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **18 265 000 euros, soit 73,33%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **6 663 500 euros (**), soit 26,73%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2020.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2020, **4 293 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2020), **10 176 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **69 personnes** au 31 décembre 2020).

(* Effectif présent au 31 décembre 2020)

(** Bonus 2020 versé en février 2021)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier année 2021

Nouveaux variants de Covid, inflation, tensions géopolitiques internationales, changement de ton de la Reserve Fédérale américaine. Tous ces facteurs anxiogènes qui ont marqué cette année 2021 n'ont pas entravé l'optimisme des investisseurs.

Au contraire, les principaux indices actions internationaux ont battu des records historiques, à commencer par l'indice CAC 40 qui a dépassé pour la première fois les 7000 points.

Cette belle année boursière 2021 s'explique en fait principalement par le rebond spectaculaire de l'activité économique qui a engendré un rétablissement très important des bénéfices des entreprises, particulièrement américaines et européennes. Le monde émergent, et notamment la Chine, ont quant à eux été confrontés à des problématiques différentes : difficulté à gérer la crise sanitaire, inflation très importante qui a fait chuter la plupart des monnaies émergentes, et pour ce qui concerne la Chine, une vague de mesures réglementaires qui ont troublé les investisseurs.

Le rétablissement de l'économie mondiale a donc été puissant, dû notamment à un effet de rattrapage compte tenu des retards de consommation et d'investissement qui avaient été pris en 2020. Mais il est également le fruit des politiques monétaires et budgétaires mises en place durant cette crise, qui ont permis aux Etats de se financer à des taux d'intérêt très faibles. Ils ont ainsi dégagé des capacités pour soutenir l'activité par des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises, et également par des plans de relance et d'investissement. En fin de compte, le monde ressort de cette crise sanitaire encore plus endetté. Mais l'une des grandes différences avec la crise financière de 2008, c'est que ces déficits et ces endettements publics sont admis et tolérés, et que le chemin de la rigueur budgétaire ne sera pas suivi à court terme cette fois-ci. Au contraire, c'est la logique d'un endettement « d'investissement » qui semble avoir été choisie pour le moment.

La croissance mondiale est donc soutenue. Elle devrait ainsi avoisiner 6% en 2021. Aux Etats-Unis, elle devrait se situer autour de 5.5%. La Zone Euro s'inscrit également dans cette dynamique avec une croissance de l'ordre de 5%. A noter, dans ce contexte, le rebond significatif également de l'économie française dont la croissance pourrait dépasser 6.5%. Le cas de la Chine est plus particulier. Certes, la croissance s'inscrit en fort rebond de plus de 8% cette année, mais cette dynamique a été quelque peu enrayée par un double effet : une vague de mesures réglementaires, aux objectifs louables à long terme, mais qui ont troublé la visibilité à court terme et surtout pesé sur le secteur immobilier, secteur très important qui représente au total près de 30% du PIB du pays. La quasi-faillite de quelques grands promoteurs (le cas d'Evergrande est le plus connu) a ainsi pesé significativement. Et par ailleurs, la politique de « 0 Covid » a entraîné un certain nombre de reconfinements ponctuels dans plusieurs villes. L'économie du pays est donc en phase de décélération.

Notons toutefois, en toute fin de période, un léger ralentissement de cette dynamique de croissance mondiale, lié en partie à la résurgence d'un nouveau variant du virus Covid, mais aussi en raison de tensions sur les prix assez significatives. La rapidité et l'ampleur du rebond économique ont provoqué des pénuries dans certains segments de l'économie (semi-conducteurs notamment) ainsi qu'une forte hausse des matières premières. Les taux d'inflation ont ainsi rapidement remonté et atteint sur un an des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis très longtemps : l'indice des prix s'inscrit ainsi à près de 7% aux Etats-Unis en novembre. En Zone Euro également, l'inflation est proche de 5%.

Cette question de l'inflation devient ainsi un paramètre très important pour les marchés, qui commencent à douter : ce regain d'inflation est-il temporaire, comme le soulignent les Banques Centrales ? Il ne serait en effet dû qu'à des effets de rattrapage sur le prix des matières premières et à des goulots d'étranglement dans les chaînes de production, liés au phénomène de réouverture des économies. Ou alors, est-ce qu'une spirale plus pernicieuse s'enclenche avec une contagion sur les salaires, alors que des pénuries de main d'œuvre pèsent dans de nombreux secteurs ? Cette question de l'inflation devrait constituer l'un des thèmes majeurs pour l'année 2022.

Les marchés ont largement anticipé et accompagné cette reprise économique alors que les Banques Centrales ont continué à maintenir des politiques accommodantes, marquées par le maintien de taux d'intérêt très bas et des programmes d'achat de dettes. Les performances boursières s'avèrent de ce fait dans l'ensemble très positives sur cet exercice.

Dans ces conditions, et avec le soutien des Banques Centrales, les **rendements des obligations gouvernementales** sont restés globalement assez bas. Certes, les taux obligataires ont commencé à remonter à partir de la fin de l'année 2020 et la découverte des vaccins, les marchés ayant anticipé rapidement le rebond des économies. Les taux longs américains sont repartis ainsi assez rapidement à la hausse, d'un point bas de 0,50% au 3^{ème} trimestre 2020 jusqu'à plus de 1,8% durant la première partie de l'année 2021 avant de rebaisser quelque peu, en anticipation de la décélération de la dynamique de reprise économique. Ils s'établissent ainsi à près de 1.50% en fin de période sur le T Notes 10 ans. La Reserve Fédérale a maintenu les taux directeurs du marché monétaire dans la fourchette 0% / 0.25% pendant toute l'année mais a annoncé à partir de la rentrée un durcissement progressif à venir de sa politique monétaire : elle a commencé dès le mois de novembre à réduire son montant mensuel de 120 Mds de dollars d'achat de titres de 15 Mds de dollars dans un premier temps. Elle envisage ensuite dans un second temps de commencer à relever les taux de référence du marché monétaire, peut-être dès le premier trimestre 2022.

Le mouvement a été moins spectaculaire en Zone Euro car les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) étaient déjà en territoire négatif avant la crise. Le rendement du Bund allemand a remonté depuis ses plus bas, mais modérément, passant de - 0.60% au plus bas à -0.25% en fin de période. Au sein de la Zone Euro, les taux sont également restés stables, notamment en France dont les obligations à 10 ans ont maintenu un écart de 30 à 40 points de base (bps) avec l'Allemagne. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la Zone Euro (EuroMTS global) s'inscrit en baisse de 3.5% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé. Les performances sont, de ce fait, meilleures que sur les obligations gouvernementales. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 0.97% en Europe. L'indice obligations High Yield (HY) progresse de 3.37% en Europe et de 5.34% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que des monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. La seule exception notable concerne la devise chinoise, le RMB, qui a progressé de 2.7% contre le Dollar. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 2.05% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 9.7% en Dollar.

Concernant les devises, l'euro a baissé vis-à-vis du dollar, dans des mouvements de marchés globalement assez peu volatils, passant de 1,22 à près de 1,13 en fin de période, soit un recul de près de 7%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 2.7% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et reculent globalement. En Europe, la Livre a progressé de plus de 6.3% contre l'Euro sur l'exercice, la question du Brexit n'ayant pas trop pesé.

Les marchés actions ont été particulièrement peu volatils compte tenu de cette situation d'ensemble assez atypique et les performances sont impressionnantes. Elles s'expliquent par la persistance de taux d'intérêt très faibles, mais aussi par le rétablissement spectaculaire des bénéfices des entreprises dans ce contexte de réaccélération économique. Les actions internationales ont ainsi progressé de 31% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 28,7% en Dollar et l'indice Eurostoxx 24.06%. C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 33.35% aux Etats-Unis sur la période. Les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé aux Etats-Unis, avec un gain de 14.82% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements sont les facteurs principaux d'explication. La performance de l'indice des actions émergentes s'établit ainsi à -2.5% en Dollar. De même, les actions chinoises ont nettement sous-performé, particulièrement à partir de la vague de régulation, décidée par les autorités politiques, et qui a commencé par affecter les valeurs technologiques à partir du printemps. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises reculent de 3.5% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 11.83%.

A noter, dans ce contexte de regain de confiance, la baisse de l'once d'or qui recule de près de 3.64% en Dollar.

Gestion

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part R est de 567.09 euros. Au 31 décembre 2020, elle s'élevait à 477.33 euros, soit une progression sur l'exercice de +18.80% contre + 24.91% pour l'indice de référence, l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis.

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part I est de 1372.02 euros. Au 31 décembre 2020, elle s'élevait à 1152.45 euros, soit une progression sur l'exercice de +19.52% contre + 24.91% pour l'indice de référence, l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis.

a. Stratégie :

Depuis l'origine du Fonds, la stratégie du Fonds était **favorable à une anticipation du redressement de l'économie** après le confinement qui avait paralysé l'économie mondiale. En outre, les politiques de la Commission Européenne en faveur du climat, le Green deal et les ambitions climatiques de réductions des émissions de gaz à effet de serre ont été transposées dans le portefeuille. MAIF Impact Social est investi dans des entreprises sensibles aux « opportunités durables » de leurs clients qui se doivent de réduire leur empreinte carbone. Les grandes convictions du Fonds s'illustrent par une surexposition sur les valeurs **industrielles** avec Schneider Electric, Spie, Bureau Veritas mais aussi sur des acteurs apporteurs de solution comme Saint Gobain pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

D'un point de vue macro-économique, les flux de liquidités et le soutien des Etats pour soutenir l'économie ont permis aux entreprises de renforcer leur bilan ou dans le cas des **financières** d'améliorer leur ratio de solvabilité et de réduire le niveau de provisions pour prêts non performants (voire d'actionner des reprises au cours des dernières publications même si les marges d'intérêt restent faibles). Le Fonds s'est renforcé sur les financières en 2021 dans un contexte d'anticipation des taux (remontée de l'inflation) et en particulier sur les banques en choisissant des acteurs de qualité qui remplissent des critères extra-financiers contraignants dans la sélection des titres : BNP, Intesa Sanpaolo, Credit Agricole, Poste italienne (financière diversifiée) et dans une moindre mesure KBC.

A l'inverse, le Fonds a été structurellement sous exposé, à la consommation de base, les télécoms et la santé.

Le seul secteur cyclique sur lequel le Fonds a été sous-exposé est celui des produits de base (métaux industriels) avec une approche plutôt défensive dans ce secteur en s'exposant de façon limitée à la chimie : Evonik puis DSM en fin d'année. C'est une contribution négative à la performance puisque les prix des matières premières ont caracolé leur plus haut historique (retour du super cycle) en particulier sur les métaux industriels et l'énergie (pétrole et gaz) sur la fin de l'année 2021.

Dans l'énergie, nous avons une position historique en Nestlé Oil qui a sous performé le secteur cyclique des énergies fossiles souffrant de l'indisponibilité (confinement) puis de la hausse du prix des intrants pour la production des biocarburants. Nous avons introduit OMV, valeur autrichienne (60% d'expo au prix du gaz) au cours du troisième trimestre 2021.

b. Principales opérations :

Au cours de l'année, les principales opérations ont été les suivantes :

- Renforcé la consommation discrétionnaire (luxes avec Kering, Adidas), la technologie (introduction d'Infineon, Cap Gemini), la santé (réduction de la sous-pondération avec l'introduction de Qiagen) et l'énergie avec l'introduction de OMV (+ 40% sur la période) ;
- Allégé les assurances (L&G) au profit des banques, les services publics (arbitrage avec l'introduction de Acciona Energia, vente de SSE et d'Orsted)

c. Analyse de la contribution à la performance

La sous-performance s'explique essentiellement par un effet sélection et plus marginalement de la devise (GBP).

Effet allocation positif de la sous-pondération de la consommation de base, des télécoms et de la surpondération de l'industrie et des financières.

Effet sélection négatif au sein de la consommation de base (sous-performance de Danone et DSM) et dans l'immobilier de Vonovia (augmentation de capitale pour financer l'acquisition de Deutsche Wohnen) et des matières premières (sous-performance de Stora Enso et absence de valeurs minières).

L'effet négatif est le plus élevé au sein de la technologie avec la contre-performance d'Atos (-49%) qui devient une valeur « structurelle » et dont les catalyseurs pourraient se matérialiser en 2022 (cession d'actifs, acquisitions) et **l'absence de ASML** (équipementier, « growth » stock par excellence, + 78% et gros poids de l'indice). A elles- seules, ces deux valeurs expliquent la moitié de la sous-performance du fonds. La contre-performance de Alstom (-32%, intégration de Bombardier transport impliquant des provisions incrémentales et une génération de cash - flow encore reportée) explique 1/3 de la contreperformance.

Contribution négatives : Alstom, Nestlé oil, ASML (non détenu), Atos.

Contribution positives : Saint Gobain (+68%), Novo Nordisk (+75%), Schneider (+48%), OMV (+40%)

Dans un contexte de rotation sectorielle et de style en faveur du value, la stratégie a été de se positionner pour profiter du redressement de l'activité et de la croissance des BPA des sociétés (momentum cyclique), plus que de profiter du re-rating de dossiers « value ».

Globalement l'année 2021 a été moins favorable aux grandes valeurs ESG, typées croissance. Le biais valeur de qualité reste dominant dans le Fonds et sera conservé. Le Fonds garde un haut niveau d'intégration de qualité ISR avec 88% de l'actif à fin décembre positionné sur des titres appartenant au 1^{er} et 2^{ème} quintile social dans notre classement impact social de l'univers social responsable.

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2021

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	93,99%	93,99%	100%
OPC et disponibilités	6,01%	0%	0%
TOTAL	100%	93,99%	

Emetteurs privés

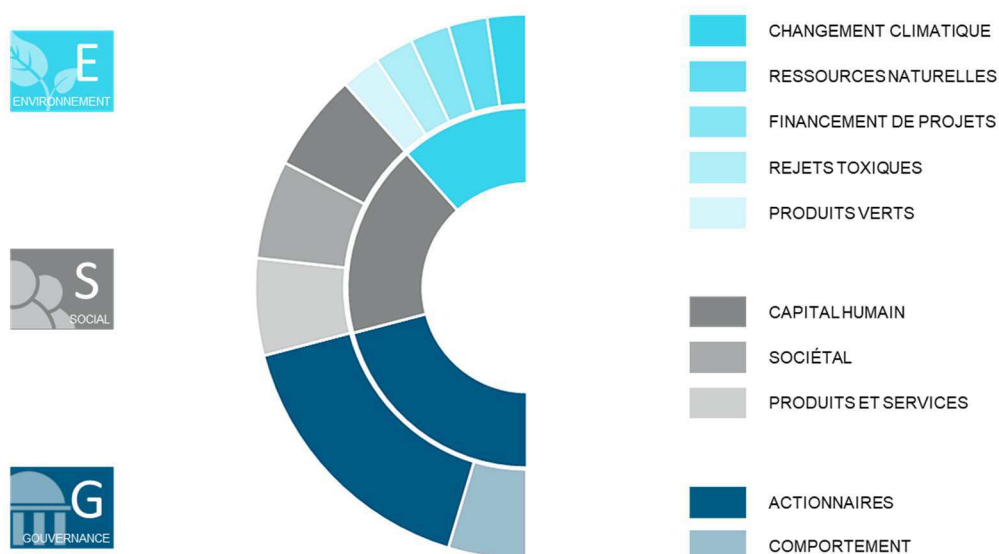
Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

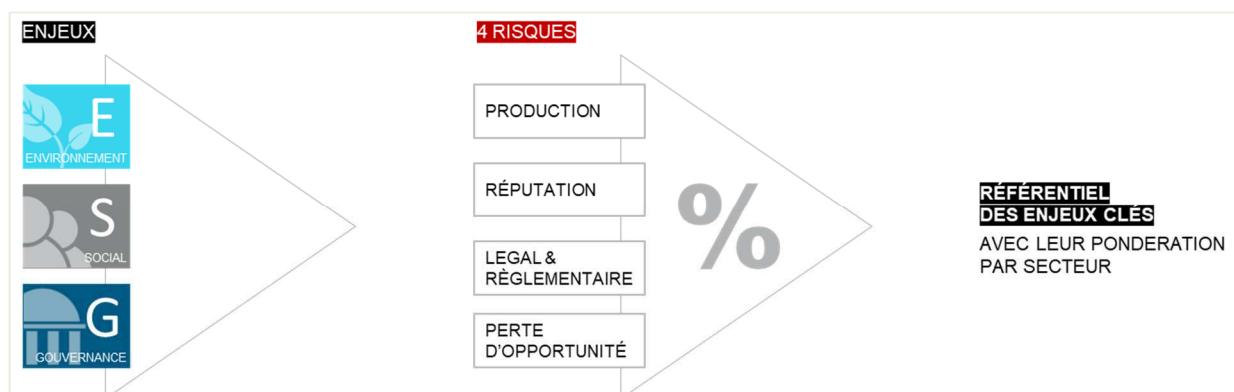
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
 - Les risques de sécheresse
 - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
 - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
 - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
 - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
 - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
 - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
 - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
 - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
 - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
 - Energies renouvelables
 - Bâtiments éco-conçus
 - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
 - Solutions de recyclage
 - Chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

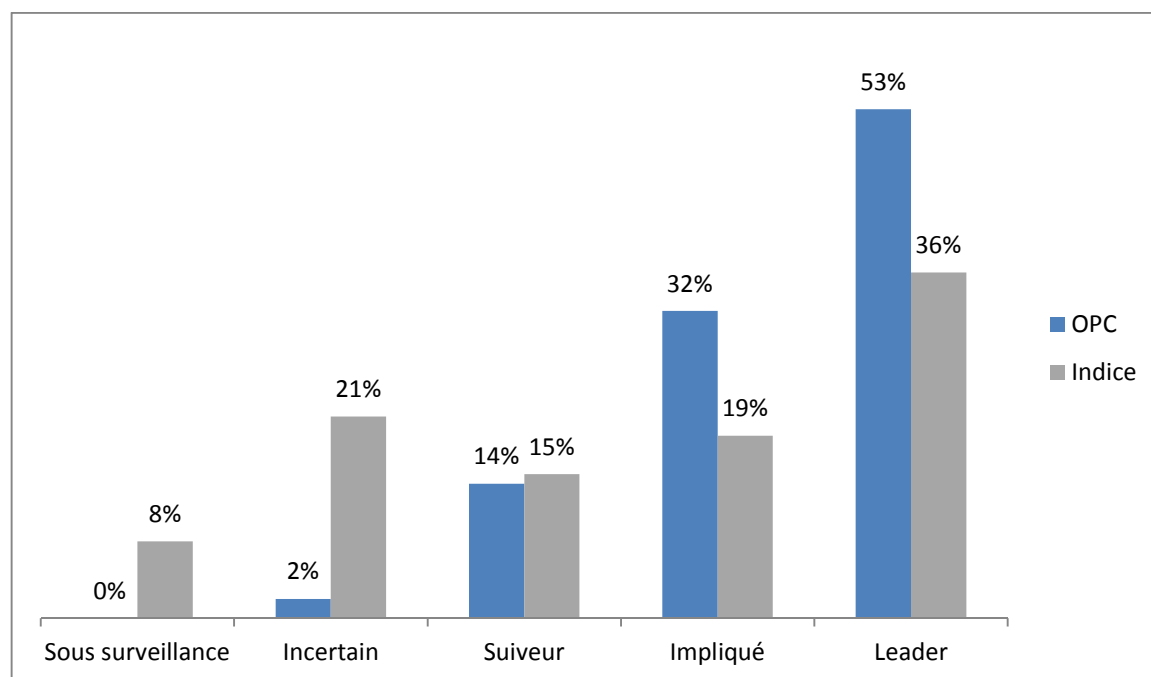
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 31 décembre 2021

A fin décembre 100 % des émetteurs était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2021

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et parce qu'ils font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

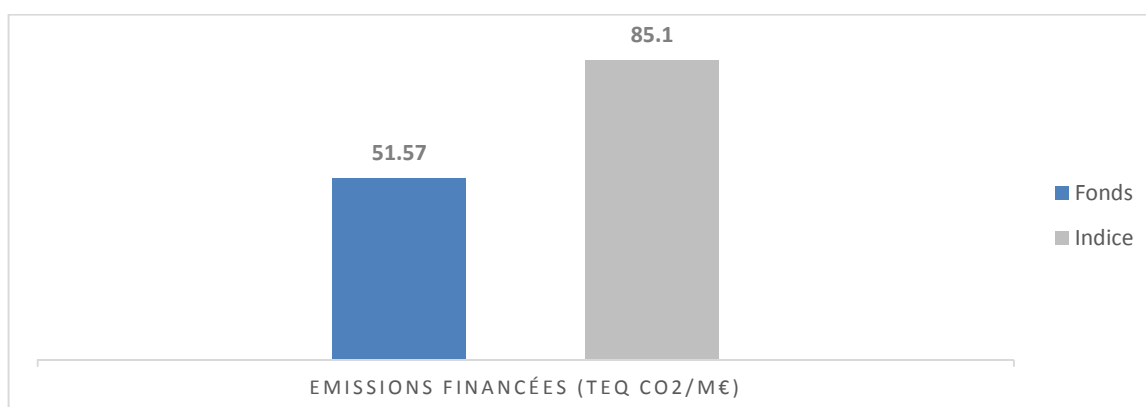
Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées

Mode de calcul : $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

Estimation des émissions financées (au 31/12/2021) : 51,57 tonnes équivalent CO2

Disponibilité de l'information : 100% de l'encours du portefeuille (hors disponibilité et OPCVM) et 99,16% de l'encours de l'indice



Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement :

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

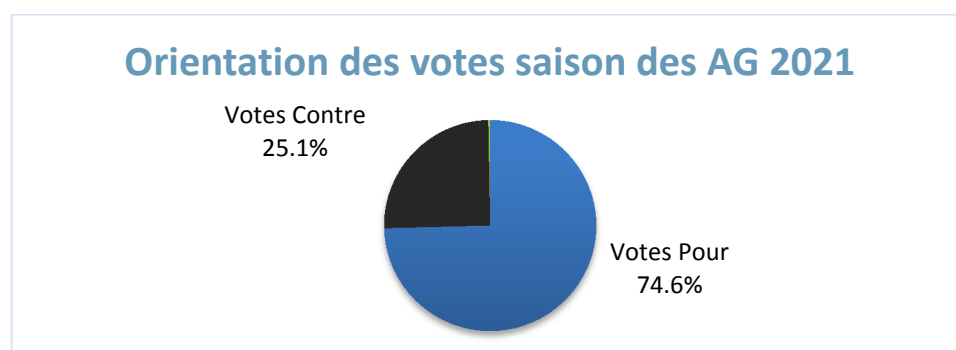
Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, en précisant des engagements spécifiques à certains fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Nombre de...	AG en 2021
AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote	55
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	48
Résolutions votées	1015
Résolutions votées Contre ou Abstention	258
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	0
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour)	0

Orientation des votes



INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs illiquides.

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **31 décembre 2021** au niveau [6] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Gestion du risque

La Société de Gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 31/12/2021

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [95.01%]
- méthode de l'engagement [100.00%]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

<u>Change</u> :	Pas de position au 31/12/2021
<u>Taux</u> :	Pas de position au 31/12/2021
<u>Crédit</u> :	Pas de position au 31/12/2021
<u>Actions – CFD</u> :	Pas de position au 31/12/2021
<u>Commodities</u> :	Pas de position au 31/12/2021

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Fonds MAIF IMPACT SOCIAL n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	280 572 642,30	156 547 607,50
Actions et valeurs assimilées	263 708 786,60	149 593 371,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	263 708 786,60	149 593 371,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	16 863 855,70	6 954 235,67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 863 855,70	6 954 235,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	151 987,90	43 217,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	151 987,90	43 217,10
Comptes financiers	1 047 126,21	102 918,86
Liquidités	1 047 126,21	102 918,86
Total de l'actif	281 771 756,41	156 693 743,46

Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	266 199 102,11	155 782 246,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	194,19	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	11 587 129,64	-379 706,98
Résultat de l'exercice (a, b)	3 722 505,40	1 080 597,44
Total des capitaux propres	281 508 931,34	156 483 136,71
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	262 801,71	210 536,76
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	262 801,71	210 536,76
Comptes financiers	23,36	69,99
Concours bancaires courants	23,36	69,99
Emprunts	-	-
Total du passif	281 771 756,41	156 693 743,46

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34,04	142,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 249 308,28	2 044 116,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 249 342,32	2 044 258,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	982,02	977,46
Autres charges financières	-	-
Total (II)	982,02	977,46
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 248 360,30	2 043 281,35
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 753 336,97	1 026 601,67
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	2 495 023,33	1 016 679,68
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 227 482,07	63 917,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	3 722 505,40	1 080 597,44

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.*
- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.*

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus pour les deux parts I et R.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Parts I

La société de gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

Parts R

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Parts I

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts R

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées;

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Actif net en début d'exercice	156 483 136,71	127 399 657,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	112 175 084,35	147 209 059,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 698 219,97	-130 421 913,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 612 202,42	40 338 490,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 105 881,29	-4 381 090,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	4 270,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-338 950,00
Frais de transaction	-781 041,77	-757 216,99
Différences de change	1 345 153,10	-559 135,94
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	23 093 031,68	-23 026 715,25
Différence d'estimation exercice N	37 598 251,25	
Différence d'estimation exercice N - 1	14 505 219,57	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-121 242,00	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 495 023,33	1 016 679,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	11 684,78 ⁽¹⁾	-
Actif net en fin d'exercice	281 508 931,34	156 483 136,71

(1) Soutle fusion

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 047 126,21	0,37
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	23,36	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 047 126,21	0,37	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23,36	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	GBP	%	DKK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	20 933 247,18	7,44	11 068 086,48	3,93	7 791 304,35	2,77	2 475 760,73	0,88
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,83	0,00	-	-	0,18	0,00	21 671,13	0,01

Répartition par devise (suite)

	GBP	%	DKK	%	CHF	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	22,52	0,00	-	-	0,84	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2021
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	2 571,11
Coupons à recevoir	5 645,00
Souscriptions à recevoir	143 771,79
Total créances	151 987,90
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-222 400,67
Rachats à payer	-28 990,37
Autre	-11 410,67 ⁽²⁾
Total dettes	-262 801,71
Total	-110 813,81

(2) Frais RTO

Souscriptions rachats

Catégorie de parts R	
Parts émises	130 307,1876
Parts rachetées	39 048,2330
Catégorie de parts I	
Parts émises	31 910,2031
Parts rachetées	2,7542

Commissions

Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	8 526,41
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	3 211,30

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
	Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire			
	Néant			
	Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie			
	Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan			
	Néant			
	Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine			
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	3 012,167	4 324,46	13 025 995,70

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 391 041,84	959 271,68
Total	2 391 041,84	959 271,68
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 391 041,84	959 271,68
Total	2 391 041,84	959 271,68
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	194,19	-
Résultat	1 331 463,56	121 325,76 ⁽³⁾
Total	1 331 657,75	121 325,76

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution	1 331 429,76	121 242,00
Report à nouveau de l'exercice	227,99	83,76
Capitalisation	-	-
Total	1 331 657,75	121 325,76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	56 107,4489	24 200,0000
Distribution unitaire	23,73	5,01
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(3) La catégorie de parts I a été créée le 10/06/2020.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 423 640,18	-888 270,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8 423 640,18	-888 270,31
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 423 640,18	-888 270,31
Total	8 423 640,18	-888 270,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 163 489,46	508 563,33 ⁽⁴⁾
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 163 489,46	508 563,33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 163 489,46	508 563,33
Total	3 163 489,46	508 563,33

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	56 107,4489	24 200,0000
Distribution unitaire	-	-

(4) La catégorie de parts I a été créée le 10/06/2020.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Actif net					
en EUR	281 508 931,34	156 483 136,71	127 399 657,88	100 323 636,15	115 185 358,30
Nombre de titres					
Catégorie de parts R	360 660,3141	269 401,3595	284 741,5609	282 474,5660	275 564,3272
Catégorie de parts I	56 107,4489	24 200,0000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts R en EUR	567,09	477,33	447,42	355,15	417,99
Catégorie de parts I en EUR	1 372,02	1 152,45 ⁽⁵⁾	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	23,73	5,01	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts R en EUR	29,98	0,26	1,09	4,51	29,84
Catégorie de parts I en EUR	56,38	21,01	-	-	-

(5) La catégorie de parts I a été créée le 10/06/2020 avec une valeur nominale de EUR 996,51.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			263 708 786,60	93,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			263 708 786,60	93,68
ADIDAS NOM.	EUR	21 200,00	5 367 840,00	1,91
AENA SA	EUR	24 200,00	3 358 960,00	1,19
ALLIANZ SE-REG	EUR	25 500,00	5 295 075,00	1,88
ALSTOM	EUR	129 665,00	4 048 141,30	1,44
ASTRAZENECA PLC	GBP	65 000,00	6 718 318,25	2,39
ATOS SE	EUR	60 000,00	2 243 400,00	0,80
AXA	EUR	219 000,00	5 734 515,00	2,04
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	60 000,00	5 309 400,00	1,89
BNP PARIBAS	EUR	112 000,00	6 806 240,00	2,42
BUREAU VERITAS	EUR	232 000,00	6 769 760,00	2,40
CAPGEMINI SE	EUR	35 000,00	7 542 500,00	2,68
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOV	EUR	189 000,00	6 157 620,00	2,19
CREDIT AGRICOLE	EUR	405 000,00	5 082 750,00	1,81
CRH PLC	EUR	98 924,00	4 601 944,48	1,63
DANONE	EUR	117 000,00	6 387 030,00	2,27
EDENRED	EUR	135 000,00	5 476 950,00	1,95
ESSILORLUXOTTICA	EUR	41 000,00	7 676 840,00	2,73
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	160 000,00	4 555 200,00	1,62
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	9 500,00	397 385,00	0,14
INDITEX	EUR	161 000,00	4 593 330,00	1,63
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	99 000,00	4 035 240,00	1,43
INTESA SANPAOLO	EUR	2 460 000,00	5 594 040,00	1,99
KBC GROUPE	EUR	60 000,00	4 527 600,00	1,61
KERING	EUR	7 000,00	4 948 300,00	1,76
KION GROUP AG	EUR	60 000,00	5 788 800,00	2,06
KONINKLIJKE DSM	EUR	30 000,00	5 940 000,00	2,11
L'OREAL	EUR	22 200,00	9 256 290,00	3,29
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	15 000,00	1 840 500,00	0,65
LEGAL&GENERAL GROUP PLC	GBP	1 222 667,00	4 332 341,98	1,54
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	31 000,00	2 558 718,44	0,91
LONZA GROUP NOM.	CHF	10 600,00	7 791 304,35	2,77
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	6 500,00	4 725 500,00	1,68
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	40 500,00	5 838 075,00	2,07
NOVO NORDISK AS	DKK	112 000,00	11 068 086,48	3,93
POSTE ITALIANE	EUR	535 000,00	6 173 900,00	2,19
QIAGEN	EUR	130 000,00	6 368 700,00	2,26
RELX PLC	GBP	256 000,00	7 323 868,51	2,60
SAINT-GOBAIN	EUR	142 000,00	8 785 540,00	3,12
SAP SE	EUR	46 000,00	5 745 400,00	2,04

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SCHIBSTED ASA	NOK	73 000,00	2 475 760,73	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	65 000,00	11 209 900,00	3,98
SPIE SA	EUR	300 000,00	6 816 000,00	2,42
STELLANTIS NV	EUR	230 000,00	3 835 940,00	1,36
STMICROELECTRONICS NV	EUR	143 208,00	6 266 782,08	2,23
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	300 000,00	4 842 000,00	1,72
VONOVIA SE	EUR	136 000,00	6 596 000,00	2,34
WORLDLINE SA	EUR	100 000,00	4 901 000,00	1,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			16 863 855,70	5,99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 863 855,70	5,99
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	EUR	40 000,00	3 108 360,00	1,10
CSETF EURO STX50	EUR	5 000,00	729 500,00	0,26
OFI RS LIQUIDITES	EUR	3 012,167	13 025 995,70	4,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			151 987,90	0,05
Dettes			-262 801,71	-0,09
Comptes financiers			1 047 102,85	0,37
ACTIF NET			281 508 931,34	100,00

MAIF IMPACT SOCIAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

MAIF IMPACT SOCIAL

Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAIF IMPACT SOCIAL constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, une communication a été insérée au sein du rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mars 2022
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCE